

La rectrice de l'académie de Dijon

Vu le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 contenant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Education ;

Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Education ;

Vu les propositions des organisations syndicales ;

A R R Ê T E

Article 1 : Sont nommés membres de la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue :

I. Représentants du Ministère de l'Education nationale :

1. En qualité de titulaires

Madame Nathalie ALBERT-MORETTI

*Rectrice
Académie de Dijon*

Monsieur Félix SMEYERS

*Délégué de région académique à la formation
professionnelle initiale et continue*

Madame Pascale COQ

*Directrice académique des services de
l'éducation nationale de Côte d'Or*

Monsieur José CANIVET

*Inspecteur d'académie – Inspecteur
pédagogique régional Sciences et Techniques
Industrielles*

Monsieur Marc AUBERT

2. En qualité de suppléants

Madame Sandrine BENYAHIA

*Secrétaire générale
Académie de Dijon*

Monsieur Jean-Pierre GILLARD

*IEN formation continue
Directeur - DAVA*

Monsieur Christophe MONNY

Chef de la division des ressources humaines

Monsieur Jean-Christophe PICOT

*Secrétaire général
GIP-FTLV de Bourgogne*

Monsieur Jean-Marc VATINET

*Président
Greta 89*

Président
Greta 71 Sud Bourgogne

Monsieur Rémi HEYTE
Président
Greta 21

Monsieur Jean-Philippe LEVALLOIS
Directeur opérationnel
Greta 89

Monsieur Michel COULON
Directeur opérationnel
Greta 58

Monsieur Philippe GOUX
Président
Greta 58

Monsieur Fabien DORSIVAL
Directeur opérationnel
Greta 71 Sud Bourgogne

Madame Karène HELOU
Directrice opérationnelle
Greta 21

II. Représentants des organisations syndicales :

1. En qualité de titulaires

Proposés par la F.S.U. :

Madame Isabelle CHEVIET
Certifiée
Collège Carnot Dijon

Monsieur Alain GRENIER
Certifié
Collège Marcelle Pardé Dijon

Monsieur Philippe DUCHATEL
Professeur de lycée professionnel
Lycée Camille du Gast Chalon Sur Saône

Monsieur Stéphane PELLETIER
Directeur délégué aux formations
professionnelles et technologiques
Lycée Prieur de la Côte d'Or Auxonne

2. En qualité de suppléants

Monsieur Fabian CLEMENT
Certifié
Collège Roland Dorgelès Longvic

Madame Carine TOURNEUR
Certifiée
Collège Camille Claudel Chevigny St Sauveur

Monsieur Philippe BERNARD
Certifié
Collège Pierre de Vaux Pierre de Bresse

Madame Sandrine BERNARD
PLP
Lycée Antoine Antoine Chenôve

Proposés par l'U.N.S.A.-Education :

Madame Marie-Agnès GARNIER
*Directrice déléguée aux formations
professionnelles et technologiques
LP Les Marcs d'Or Dijon*

Monsieur Laurent GIRARD
*Directeur délégué aux formations
professionnelles et technologiques
Lycée Clos Maire Beaune*

Monsieur Laurent CAGNE
*Proviseur
Lycée des Métiers Du Gast Dumorey
Chalon Sur Saône*

Monsieur Alexandre VERHELST
*Gestionnaire
Collège Boris Vian Talant*

Madame Evelyne LUNATI
*Attachée
Université de Bourgogne*

Madame Laure CHOUZET
*Proviseure adjointe
LP Jean Rostand Nevers*

Proposés par le S.N. F.O. L.C. :

Madame Agnès GUERREIRO
*Professeure
Greta 21*

Monsieur Michel RAINAUD
*Professeur de lycée professionnel
Lycée Le Castel Dijon*

Article 2 : Le mandat de chacun de ces membres prendra fin le 31 août 2021.

Article 3 : Les suppléants peuvent assister aux séances de la commission. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Fait à Dijon, le 7 mai 2020

La rectrice



Nathalie ALBERT-MORETTI